

IPPON CLUB AUBYGEOIS

AUTORISATION EN CAS D'ACCIDENT

Pour les mineurs, le document doit être rempli
par la personne ayant autorité parentale

Je soussigné Madame, Monsieur

demeurant n° rue

.....

ville: code postal :

Téléphone personnel :

Portable :

Téléphone d'un voisin, d'un parent :

autorise le service « premiers secours » ou les responsables du club à prendre toutes dispositions nécessaires en cas d'accident dont serait victime le licencié ci-dessous :

Nom:..... Prénom :

Le transport en ambulance et les frais de soins seront à la charge du blessé ou de sa famille. Cette autorisation est valable pour toute la saison sportive 2011- 2012

Signature précédée

De lu et approuvé

Fait à Auby, le .. / .. /